

Qwest Productivity Media Income Trust



États
financiers
31 décembre 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
B.P. 10426 777 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de Qwest Productivity Media Income Trust

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Qwest Productivity Media Income Trust (la « Fiducie »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider la Fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Signé « KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada
Le 31 mars 2021


Qwest Productivity Media Income Trust

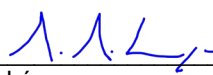
État de la situation financière
31 décembre 2020, avec les informations comparatives de 2019

	Notes	2020	2019
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		422 026 \$	163 930 \$
Souscriptions à recevoir		1 560 381	1 151 848
Dividendes à recevoir		1 044 480	952 108
Charges payées d'avance		–	1 528
Placements		82 513 936	75 216 527
		<u>85 540 823</u>	<u>77 485 941</u>
Passif			
Passifs courants			
Rachats à payer		199 932	886 298
Distributions à payer		575 820	620 438
Frais de gestion à payer	4	48 079	84 415
Créditeurs et charges à payer		21 810	31 537
		<u>845 641</u>	<u>1 622 688</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
		<u>84 695 182 \$</u>	<u>75 863 253 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série			
Série A		10 932 443 \$	8 857 257 \$
Série F		73 762 739	67 005 996
		<u>84 695 182 \$</u>	<u>75 863 253 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation			
Série A	5	950 885	788 586
Série F		6 162 513	5 726 823
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Série A		11,50 \$	11,23 \$
Série F		11,97	11,70

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration de
Qwest Investment Fund Management :


Sohail Thobani Administrateur


Maurice Lévesque Administrateur

Qwest Productivity Media Income Trust

États du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	Notes	2020	2019
Produits			
Produits de dividendes		4 157 305 \$	3 151 318 \$
Produits d'intérêts		1 757	5 380
Autres produits		–	3 581
Frais de rachat anticipé		29 456	22 276
Profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion		984 229	(6 682)
Variation de la plus-value latente des placements		1 625 647	1 783 274
		6 798 394	4 959 147
Charges			
Frais de gestion	4	560 847	410 943
Frais d'administration	4	143 678	108 748
Tenue des registres des porteurs de parts et frais de comptabilité de Fonds		98 727	89 916
Frais juridiques		50 464	–
Droits de dépôt		11 809	17 049
Honoraires de l'agent		11 209	10 500
Honoraires d'audit		6 853	6 741
Charges liées à la TVH		6 602	22 935
FundSERV		4 595	5 252
Frais bancaires		1 643	856
Rapports destinés aux porteurs de titres		1 528	1 502
Frais d'exploitation		195	27 649
		898 150	702 091
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
		5 900 244 \$	4 257 056 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
Série A		625 169 \$	579 288 \$
Série F		5 275 075	3 677 768
		5 900 244 \$	4 257 056 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Série A		0,73 \$	0,74 \$
Série F		0,86	0,86

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Qwest Productivity Media Income Trust

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux investisseurs provenant du revenu de placement net	Réinvestissement de distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2020							
Série A	8 857 257 \$	2 274 454 \$	(531 282) \$	(604 770) \$	311 615 \$	625 169 \$	10 932 443 \$
Série F	67 005 996	19 368 314	(15 613 752)	(5 334 713)	3 061 819	5 275 075	73 762 739
	75 863 253 \$	21 642 768 \$	(16 145 034) \$	(5 939 483) \$	3 373 434 \$	5 900 244 \$	84 695 182 \$

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux investisseurs provenant du revenu de placement net	Réinvestissement de distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2019							
Série A	8 532 722 \$	1 393 020 \$	(1 334 099) \$	(634 192) \$	320 518 \$	579 288 \$	8 857 257 \$
Série F	32 828 175	35 677 810	(3 300 238)	(3 683 842)	1 806 323	3 677 768	67 005 996
	41 360 897 \$	37 070 830 \$	(4 634 337) \$	(4 318 035) \$	2 126 842 \$	4 257 056 \$	75 863 253 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Qwest Productivity Media Income Trust

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	5 900 244 \$	4 257 056 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation (du profit réalisé) de la perte réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(984 229)	6 682
Variation de la plus-value latente des placements	(1 625 647)	(1 783 274)
Produits de dividendes	(4 157 305)	(446 944)
Produits d'intérêts	(1 757)	(5 380)
Variation d'autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation		
Débiteurs	–	10 000
Charges payées d'avance	1 528	19 022
Frais de gestion à payer	(36 336)	58 505
Créditeurs et charges à payer	(9 727)	2 747
Intérêts reçus	1 757	5 380
Dividendes reçus	4 064 933	–
Produit de la vente de placements	43 416 889	10 900 766
Acquisition de placements	(48 104 422)	(44 432 710)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(1 534 072)	(31 408 150)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	21 117 536	36 845 817
Rachat de parts rachetables	(16 714 701)	(3 708 692)
Distributions versées en trésorerie	(2 610 667)	(2 006 159)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	1 792 168	31 130 966
Augmentation (diminution) de la trésorerie	258 096	(277 184)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	163 930	441 114
Trésorerie à la clôture de l'exercice	422 026 \$	163 930 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Qwest Productivity Media Income Trust

Inventaire du portefeuille
Exercice clos le 31 décembre 2020

Description		Nombre de parts	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Actif net %
Productivity Media Income Fund 1, LP					
Série maître	Catégorie C	751 206	7 967 935	9 329 898	11,02
Série maître	Catégorie F	4 441 567	52 592 271	58 014 345	68,50
Série février 2020	Catégorie C	25 900	259 000	265 705	0,31
Série février 2020	Catégorie F	250 000	2 500 000	2 564 723	3,03
Série mars 2020	Catégorie F	6 000	60 000	61 172	0,07
Série mars 2020	Catégorie F	127 000	1 270 000	1 294 806	1,53
Série juin 2020	Catégorie C	145 000	1 450 000	1 465 703	1,73
Série juillet 2020	Catégorie C	47 700	477 000	484 930	0,57
Série juillet 2020	Catégorie F	129 200	1 292 000	1 313 482	1,55
Série août 2020	Catégorie C	6 000	60 000	60 576	0,07
Série août 2020	Catégorie F	179 500	1 795 000	1 812 239	2,14
Série septembre 2020	Catégorie C	37 100	371 000	371 963	0,44
Série septembre 2020	Catégorie F	138 900	1 389 000	1 392 605	1,64
Série octobre 2020	Catégorie C	16 400	164 000	165 368	0,20
Série octobre 2020	Catégorie F	202 800	2 028 000	2 044 915	2,41
Série novembre 2020	Catégorie C	14 900	149 000	149 200	0,18
Série novembre 2020	Catégorie F	172 000	1 720 000	1 722 306	2,03
Total des placements du portefeuille			75 544 206	82 513 936	97,42
Trésorerie				422 026	0,50
Autres actifs, moins les passifs				1 759 220	2,08
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				84 695 182	100,00

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Renseignements généraux

Qwest Productivity Media Income Trust (la « Fiducie ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable constituée le 17 mars 2016 en vertu des lois de la province d'Alberta par contrat de fiducie portant la date du 17 mars 2016. L'adresse du siège social de la Fiducie est la suivante : Four Bentall Centre, Suite 732, 1055 Dunsmuir Street, Vancouver (Colombie-Britannique), V6C 2T8. La Fiducie est constituée de deux catégories de parts de fiducie, soit la catégorie A et la catégorie F.

L'objectif principal de la Fiducie est de procurer aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu, un rendement supérieur ajusté en fonction des risques et un potentiel de génération de revenus à long terme sur certains placements à volatilité modérée et à faible corrélation par rapport aux catégories d'actifs traditionnels. La Fiducie atteint ses objectifs de rendement en investissant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans le Productivity Media Income Fund I LP (la société en commandite PMI ou « SEC PMI »).

Le fiduciaire de la Fiducie est Société de fiducie Computershare du Canada (le « fiduciaire »). Le fiduciaire a délégué le pouvoir exclusif et l'entière responsabilité de gérer les activités et les affaires de la Fiducie à Qwest Investment Fund Management Ltd. (le « gestionnaire »). La responsabilité du gestionnaire consiste à assurer lui-même la prestation des services administratifs requis par la Fiducie ou à prendre des dispositions pour que de tels services soient fournis. Il agit également à titre de conseiller en valeurs de la Fiducie et fournit aussi le personnel de direction clé nécessaire à la Fiducie.

Le gestionnaire de la Fiducie a autorisé la publication des présents états financiers le 31 mars 2021.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements, lesquels sont évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Fiducie.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Mode de présentation (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies à la note 6 et elles se rapportent à la détermination de la juste valeur de placements qui fait appel à des données d'entrée non observables importantes.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes ultérieures est tributaire de la catégorie dans laquelle l'instrument financier est classé. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Fiducie devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Fiducie décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si et seulement si la Fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont respectées :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale, la Fiducie peut choisir irrévocablement d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net les actifs financiers qui satisfont par ailleurs aux exigences permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si cette désignation aboutit à des informations plus pertinentes.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Fiducie change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés au premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique.

Aucun actif financier de la Fiducie n'a été classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un passif financier est généralement évalué au coût amorti, sous réserve d'exceptions qui peuvent permettre un classement à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces exceptions englobent les passifs financiers qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, comme les passifs dérivés. Au moment de la comptabilisation initiale, la Fiducie peut également, de manière irrévocable, désigner un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation aboutit à des informations plus pertinentes.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les placements de la Fiducie sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La Fiducie a pour politique de comptabiliser les transferts entre chacun des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent également le recours à des transactions conclues entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, l'utilisation d'autres instruments identiques en substance, des analyses des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables. Si, de l'avis du gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, peu fiable ou ne peut être obtenue aisément, la juste valeur est estimée à partir de l'information la plus récente présentée pour un actif financier ou un passif financier semblable.

iii) Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. La comptabilisation subséquente se fait au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. La Fiducie classe la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, les rachats à payer, les distributions à payer, les frais de gestion à payer ainsi que les crédettes et charges à payer comme étant évalués au coût amorti.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Coût amorti (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties de trésorerie futures sur la durée de vie attendue de l'actif financier ou du passif financier, ou, selon les cas, sur une période plus courte.

b) Parts rachetables

La Fiducie classe les instruments financiers émis comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres selon la substance des conditions contractuelles des instruments en cause. La Fiducie a désigné les parts rachetables comme étant des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, puisque leur gestion et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur. Les parts rachetables donnent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat, sous réserve des liquidités disponibles, en échange de trésorerie à un prix par part établi selon les politiques d'évaluation de la Fiducie chaque date de rachat.

c) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de la transaction. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de capitaux propres cotés, généralement la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur la vente de placements sont déterminés sur la base du coût des placements respectifs.

d) Impôt sur le résultat

La Fiducie est une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Tout le revenu net de la Fiducie à des fins fiscales et tous les gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt sur le revenu n'est payable par la Fiducie. Par conséquent, la Fiducie ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat.

4. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de fiducie, le gestionnaire reçoit des frais de gestion fondés sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables chaque date d'évaluation aux taux annualisés suivants :

Catégorie A	1,50 %
Catégorie F	0,50 %

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. Transactions entre parties liées (suite)

a) Frais de gestion (suite)

Les frais de gestion de placements engagés se sont établis à 560 847 \$ pour l'exercice (410 943 \$ en 2019). Au 31 décembre 2020, les frais de gestion de placements à payer au gestionnaire s'élevaient à 48 079 \$ (84 415 \$ en 2019).

De plus, le gestionnaire a droit à une attribution incitative payable annuellement par le commandité de SEC PMI (le « commandité »), soit une somme équivalent à 5 % de l'attribution incitative brute payable au commandité par SEC PMI. Aucune attribution incitative n'était payable au gestionnaire au 31 décembre 2020 (aucune en 2019).

b) Autres transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des frais d'administration de 143 678 \$ (88 200 \$ en 2019) ont été payés à Heritage. Heritage fournit des services administratifs généraux à la Fiducie et est liée à celle-ci du fait qu'elle et le gestionnaire de la Fiducie ont des administrateurs communs.

5. Parts rachetables

La Fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A et de catégorie F. Les parts émises et en circulation représentent le capital de la Fiducie. Le capital de la Fiducie n'est assujéti à aucune restriction d'origine interne ou externe. QIFM gère le capital de la Fiducie conformément aux objectifs de placement de la Fiducie, notamment en gérant les parts rachetables de façon à assurer une base solide afin de maximiser le rendement pour tous les investisseurs, et en gérant les liquidités de manière à honorer les demandes de rachat.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs détenant des comptes à commission auprès de leur courtier. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs ayant des comptes à frais fixes avec leur courtier.

La Fiducie a effectué les opérations sur parts suivantes au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Regroupement de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2020						
Catégorie A	788 586	199 093	(46 455)	27 173	(17 512)	950 885
Catégorie F	5 726 823	1 627 708	(1 303 881)	256 692	(144 829)	6 162 513
31 décembre 2019						
Catégorie A	779 129	125 158	(120 008)	28 572	(24 265)	788 586
Catégorie F	2 877 400	3 065 922	(283 805)	154 831	(87 525)	5 726 823

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers

a) Modèles d'évaluation

Les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours cotés sur un marché ou sur les cours offerts par un courtier. Pour tous les autres instruments financiers, la Fiducie établit les justes valeurs au moyen d'autres techniques d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers dont la négociation est peu active et dont le prix est peu transparent est moins objective et relève du jugement, à divers degrés selon leur liquidité, leur concentration, l'incertitude des conditions de marché, les hypothèses formulées quant à leur prix et d'autres risques influant sur un instrument donné.

La Fiducie évalue la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs ci-après qui tient compte de l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations.

Niveau 1 données qui correspondent à des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 données non observables.

Les techniques d'évaluation incluent des modèles d'évaluation à la valeur actualisée nette et d'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent et d'autres modèles d'évaluation. Les hypothèses et les données utilisées aux fins des techniques d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et les taux de référence, les écarts de taux et autres primes servant à évaluer les taux d'actualisation, le prix des actions et des obligations, les taux de change, le prix des actions et des indices boursiers ainsi que la volatilité et la corrélation des prix attendus.

Les techniques d'évaluation ont pour objectif d'obtenir une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Fiducie a recours à des modèles d'évaluation largement reconnus pour la détermination de la juste valeur d'instruments financiers courants et plus simples qui ne nécessitent que des données de marché observables et qui exigent de la direction qu'elle pose peu de jugements et fasse peu d'estimations. Les cours observables et les données sous-jacentes aux modèles sont généralement offerts sur le marché pour les titres de créance et les titres de participation cotés, les dérivés négociés en bourse et les dérivés hors cote simples comme les swaps de taux d'intérêt. La disponibilité des cours du marché observables et des données sous-jacentes aux modèles réduit la nécessité pour la direction de poser des jugements et de faire des estimations, et réduit le niveau d'incertitude entourant la détermination des justes valeurs. La disponibilité des cours et des données du marché observables varie en fonction des produits et des marchés et est susceptible de changer en fonction d'événements précis et de la conjoncture générale des marchés des capitaux.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Modèles d'évaluation (suite)

Pour évaluer des instruments plus complexes, la Fiducie utilise des modèles d'évaluation exclusifs, qui sont habituellement conçus à partir de modèles d'évaluation reconnus. Il est possible que certaines données ou toutes les données importantes de ces modèles ne puissent être directement observables sur le marché; elles sont dérivées de cours ou de taux de marché ou elles sont estimées en fonction d'hypothèses. Les modèles d'évaluation qui ont recours à des données non observables importantes exigent de la direction une plus grande part de jugement et davantage d'estimations pour déterminer la juste valeur. La direction doit généralement poser des jugements et effectuer des estimations en ce qui a trait au choix du modèle d'évaluation approprié à utiliser, à la détermination des flux de trésorerie futurs attendus liés à l'instrument faisant l'objet d'une évaluation, à la détermination de la probabilité de manquement de la part d'une contrepartie et des remboursements anticipés et au choix des taux d'escompte appropriés.

Les estimations de la juste valeur obtenues par application de modèles sont ajustées en fonction de tout autre facteur, comme le risque de liquidité ou les incertitudes liées au modèle, dans la mesure où la Fiducie est d'avis qu'un tiers intervenant du marché en tiendrait compte en établissant le prix d'une transaction. Les justes valeurs reflètent le risque de crédit lié à l'instrument et comprennent les ajustements au titre du risque de crédit de la Fiducie et des contreparties, le cas échéant.

Les données d'entrée et les valeurs du modèle sont calibrées par rapport aux données historiques et aux prévisions publiées. De plus, si possible, elles sont ajustées selon les transactions observées actuelles ou récentes et les cours des courtiers récents ou actuels. Ce processus de calibrage est subjectif par nature et donne lieu à un grand intervalle de données d'entrée et d'estimations de la juste valeur; le jugement de la direction est requis pour choisir le point le plus approprié dans la fourchette.

b) Cadre d'évaluation

Le gestionnaire a retenu les services de SGGG pour l'évaluation mensuelle de l'actif net de la Fiducie. SGGG obtient les prix pour les instruments financiers de niveau 1 d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix. Le gestionnaire est chargé des évaluations à la juste valeur des instruments financiers des niveaux 2 et 3.

La Fiducie s'est dotée de mesures de contrôle pour encadrer l'évaluation de la juste valeur. Ce cadre d'évaluation comprend un comité de placement, indépendant de l'équipe de direction de la salle des marchés et faisant rapport au conseil d'administration du gestionnaire.

Les contrôles particuliers correspondent notamment aux mesures suivantes :

- la vérification des données sur les prix observables;
- le calibrage des modèles par rapport aux transactions observées sur le marché;
- l'analyse des variations mensuelles considérables et la recherche de leurs causes;
- l'examen des données d'entrée non observables et des ajustements d'évaluation.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

b) Cadre d'évaluation (suite)

Lorsque des renseignements provenant de tiers sont utilisés pour déterminer la juste valeur, la direction évalue et documente les éléments probants obtenus de ces tiers avant de conclure que ces évaluations sont conformes aux exigences des IFRS. Elle doit notamment comprendre la façon dont on s'y est pris pour arriver à la juste valeur et la mesure dans laquelle cette juste valeur représente des transactions réellement effectuées sur le marché.

c) Hiérarchie des justes valeurs – instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière sont présentés dans le tableau ci-dessous selon le niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée. Les montants sont fondés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière. Toutes les évaluations de la juste valeur présentées dans les tableaux suivants sont récurrentes :

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Placements	– \$	– \$	82 513 936 \$	82 513 936 \$

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Placements	– \$	– \$	75 216 527 \$	75 216 527 \$

La valeur comptable de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la Fiducie se rapproche également de sa juste valeur puisqu'il est évalué au prix de rachat. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé au niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Aucun instrument financier n'a été transféré depuis ou vers les niveaux 1, 2 et 3 durant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2020	75 216 527 \$
Achats	49 040 922
Ventes	(44 357 714)
Profits réalisés inclus dans le résultat net	988 554
Variation de la plus-value latente incluse dans le résultat net	1 625 647
Solde de clôture au 31 décembre 2020	82 513 936 \$

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

c) Hiérarchie des justes valeurs – instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2019	39 907 991 \$
Achats	44 432 710
Ventes	(10 900 766)
Profits réalisés inclus dans le résultat net	(6 682)
Variation de la plus-value latente incluse dans le résultat net	1 783 274
Solde de clôture au 31 décembre 2019	75 216 527 \$

d) Données non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur

Le tableau suivant présente de l'information sur les données non observables importantes utilisées à la clôture de l'exercice dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

2020					
Description	Juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables	Montant / fourchette	Sensibilité aux variations des données non observables importantes
Société en commandite non cotée	82 513 936 \$	Valeur liquidative non ajustée	Valeur liquidative	82 513 936 \$	La juste valeur estimative augmenterait si la valeur liquidative était plus élevée

2019					
Description	Juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables	Montant / fourchette	Sensibilité aux variations des données non observables importantes
Société en commandite non cotée	75 216 527 \$	Valeur liquidative non ajustée	Valeur liquidative	75 216 527 \$	La juste valeur estimative augmenterait si la valeur liquidative était plus élevée

Les données d'entrée non observables importantes se présentent comme suit :

i) Valeur liquidative

Représente la valeur liquidative du fonds de placement privé non coté. Le gestionnaire évalue ces fonds en fonction de l'information la plus récente fournie par les gestionnaires de fonds sous-jacents.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

d) Données non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur (suite)

i) Valeur liquidative (suite)

Les actifs sous-jacents de SEC PMI se composent d'instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, soit des prêts ou des placements dans des entités fermées qui sont présentés à la juste valeur estimative. Pour en estimer la juste valeur, SEC PMI emploie des techniques d'évaluation qui reposent, dans la mesure du possible, sur des données observables. SEC PMI classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise. Les placements non cotés ou les placements qui n'ont pas de marché actif sont évalués à la juste valeur à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur qui peuvent comprendre l'utilisation des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à des taux appropriés et d'évaluations d'entités comparables à l'entité émettrice ajustées en fonction des circonstances propres à celle-ci.

La valeur des prêts détenus par SEC PMI sera le solde du principal impayé à la date de clôture, sous réserve des ajustements liés à la juste valeur de marché ou à des pertes de valeur, conformément aux politiques opérationnelles de la société qui comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, l'utilisation d'autres instruments identiques en substance, des analyses des flux de trésorerie actualisés, des modèles d'évaluation d'options, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données de marché.

Conformément à la convention de société en commandite conclue avec SEC PMI (la « convention de société en commandite »), les rachats de parts de la Fiducie ne doivent pas dépasser 25 % de la valeur liquidative de ses parts par trimestre.

e) Incidence des données d'entrée non observables sur l'évaluation de la juste valeur

Bien que la Fiducie soit d'avis que ses estimations de la juste valeur sont appropriées, l'utilisation de méthodes ou d'hypothèses différentes pourrait donner lieu à des évaluations différentes de la juste valeur. Pour l'évaluation de la juste valeur de niveau 3, le remplacement d'une ou de plusieurs des hypothèses utilisées par d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait l'incidence suivante sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

	2020	2019
Favorable	8 251 394 \$	7 521 653 \$
Défavorable	(8 251 394)	(7 521 653)

Les incidences favorables et défavorables de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour évaluer les placements dans des titres de sociétés fermées non cotées ont été calculées en recalibrant les valeurs du modèle au moyen de données d'entrée non observables fondées sur l'intervalle d'estimations possibles. Le modèle recalibré tient compte de l'incidence d'une variation de la valeur liquidative de 10 %.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

f) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, des rachats à payer, des distributions à payer, des frais de gestion à payer et des créiteurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs parce que, bien que des cours du marché soient disponibles, il n'existe pas de marché actif pour ces instruments.

7. Gestion des risques financiers

a) Cadre de gestion des risques

La Fiducie investit la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans SEC PMI, une société en commandite non cotée. La stratégie de placement de SEC PMI s'applique à la Fiducie dans la mesure où l'actif de celle-ci est investi dans SEC PMI. L'objectif de placement de SEC PMI consiste à créer des structures d'investissement uniques par lesquelles elle participe activement en tant que producteur ou dans un rôle similaire pour les productions cinématographiques et en utilisant des structures de dette et de participation au revenu fondées sur des actifs, négociées de façon ponctuelle avec des sociétés de cinéma et de télévision canadiennes, américaines, britanniques et australiennes et des entités ad hoc.

Le gestionnaire peut exercer un pouvoir discrétionnaire afin de gérer les actifs selon les objectifs de placement de la Fiducie. Le respect de la politique de placement de la Fiducie est surveillé par le gestionnaire sur une base mensuelle.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les revenus de la Fiducie ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'elle détient.

La stratégie de la Fiducie à l'égard de la gestion du risque de marché est fondée sur son objectif de placement. L'objectif de placement fondamental de la Fiducie est de procurer aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu, un rendement supérieur ajusté en fonction des risques et un potentiel de génération de revenus à long terme sur certains placements à volatilité modérée et à faible corrélation par rapport aux catégories d'actifs traditionnels.

Le risque de marché de la Fiducie est géré mensuellement par le gestionnaire conformément aux politiques et aux procédures en place. Le risque de marché de SEC PMI s'applique à la Fiducie dans la mesure où l'actif de celle-ci est investi dans SEC PMI.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. La Fiducie n'est pas exposée à un risque d'intérêt important.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

7. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des taux de change. L'inventaire du portefeuille identifie tous les placements libellés en monnaies étrangères. Les titres négociés sur des bourses à l'étranger sont exposés au risque de change puisque les cours libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, soit le dollar canadien, pour en établir la juste valeur.

La Fiducie n'est pas exposée à un risque de change important.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le risque de concentration de la Fiducie est limité à ses placements dans PMI qui représentent 97 % de l'actif net (99 % en 2019). SEC PMI cherche à diversifier les actifs de son portefeuille au moyen d'une répartition selon les pays, les producteurs, les garanties et les genres.

La valeur des placements du Fonds est tributaire tant de facteurs généraux liés au marché que de facteurs propres à des entreprises données. L'incidence sur l'actif net d'une augmentation de 10 % de la valeur des placements du Fonds serait de 8 251 394 \$ (7 521 653 \$ en 2019).

La volatilité ou l'illiquidité inattendue sur les marchés où des positions sont détenues, notamment en raison de faits nouveaux juridiques, politiques, réglementaires, économiques ou autres, comme des urgences de santé publique, y compris une épidémie ou une pandémie, des catastrophes naturelles, des risques de guerre et des risques géopolitiques connexes, peuvent nuire à la capacité du gestionnaire de portefeuille à mettre en œuvre les objectifs des portefeuilles ou faire en sorte que les portefeuilles subissent des pertes. La récente propagation de la maladie à coronavirus (aussi connue sous le nom de COVID-19) a causé un ralentissement important de l'économie mondiale et une volatilité sur les marchés financiers mondiaux. Ces faits nouveaux évoluent constamment, et la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont très incertaines et pourraient avoir une incidence significative sur le rendement futur du portefeuille sous-jacent des parts de PMI. Dans le contexte actuel, caractérisé par une incertitude accrue et une forte volatilité des marchés, le gestionnaire surveille de près son incidence sur le l'exposition au risque de la Fiducie découlant de ses avoirs en portefeuille.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

7. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Fiducie subisse une perte financière en raison de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec la Fiducie. Ce risque découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des autres débiteurs de la Fiducie. La valeur comptable de ces instruments financiers comptabilisée dans l'état de la situation financière reflète l'exposition maximale de la Fiducie au risque de crédit.

La politique de la Fiducie à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est plus élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties réputées.

Le risque de crédit est surveillé mensuellement par le gestionnaire conformément aux politiques et aux procédures en place. Le risque de crédit de SEC PMI s'applique à la Fiducie dans la mesure où l'actif de celle-ci est investi dans SEC PMI. Au 31 décembre 2020, l'exposition de SEC PMI au risque de crédit est égale à 95 % de sa valeur liquidative (86 % en 2019) et est associée aux entités de production à qui sont octroyés les prêts liés aux projets d'investissement. SEC PMI gère le risque de crédit en procédant à une évaluation des risques sur tous les prêts avant de conclure un accord.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Fiducie éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Tous les passifs de la Fiducie sont par nature à court terme et doivent être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La politique de la Fiducie et la démarche du gestionnaire pour gérer le risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'ils disposeront toujours des liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements à leur échéance sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher la réputation de la Fiducie.

La notice d'offre de la Fiducie prévoit la création et l'annulation mensuelle de parts, de sorte que la Fiducie est exposée au risque de liquidité relatif à la satisfaction des rachats demandés par les porteurs de parts à chaque date de rachat.

Conformément à la convention de société en commandite conclue avec SEC PMI (la « convention de société en commandite »), les rachats de parts de la Fiducie ne doivent pas dépasser 25 % de la valeur liquidative de ses parts par trimestre. Par conséquent, la Fiducie pourrait ne pas être en mesure de liquider certains de ses placements dans ces instruments dans des délais raisonnables afin de respecter ses obligations en matière de liquidité.

Qwest Productivity Media Income Trust

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises par la Fiducie constituent le capital de la Fiducie. En matière de gestion des parts rachetables, la Fiducie a pour objectif de veiller à établir un environnement stable lui permettant de maximiser le rendement offert aux investisseurs et de gérer le risque de liquidité découlant des rachats.